



Prise de position du Comité central de l'Association suisse des guides de montagne sur la pétition de Mountain Wilderness

Le jeudi 6 février 2025, Mountain Wilderness (MW) a rendu publique, par le biais d'un [communiqué de presse](#), une pétition à l'attention de l'ASGM. Celle-ci a été reprise entre autres par le site francophone de "[20minutes.ch](#)". Dans cette pétition - [Earn your turns !](#) MW demande à l'ASGM de recommander aux guides de montagne ce qui suit :

1. Renoncer à l'hélicoptère et aux autres vols touristiques en montagne
2. Ne pas proposer de circuits nécessitant un déplacement en avion.
3. Se rendre en transports publics ou en car sharing pour les randonnées en montagne

La raison invoquée par MW est la fonction d'exemple de la profession de guide de montagne dans le cadre de l'avancée du changement climatique.

L'ASGM estime qu'il n'est ni juste ni pertinent que MW ait lancé la pétition directement par le biais des médias, sans échange préalable sur le contenu avec l'ASGM. L'ASGM est néanmoins ouverte aux suggestions de MW et prend position comme suit.

En tant qu'association professionnelle, l'ASGM est tenue de défendre les intérêts de ses membres. Afin de connaître ces intérêts, l'ASGM a réalisé l'année dernière une enquête détaillée auprès de ses membres. Il en est ressorti - sans surprise - que les avis des guides de montagne divergent fortement sur les thèmes de l'hélicoptère, des voyages en avion et des transports publics. En tant qu'association dotée d'une forte structure de démocratie de base, l'ASGM a intégré ces points controversés dans sa stratégie 2025-2029 sous la forme d'un compromis qui a été approuvé par les membres lors de l'assemblée des délégués 2024. Le comité central est désormais lié par les positions définies dans cette stratégie.

Dans le cas de l'hélicoptère (1), cela signifie que l'ASGM ne fera pas de recommandation à ses membres. La stratégie prévoit à ce sujet : "Nous reconnaissons que l'hélicoptère est important pour une partie de nos membres. Nous ne souhaitons pas son extension, mais nous nous engageons pour le maintien des places d'atterrissage en montagne actuelles" (point 8.5 de la stratégie).

En ce qui concerne les voyages en avion (2) et les déplacements professionnels (3), la pétition tombe à l'eau. A cet égard, la stratégie prévoit en effet que "dans l'exercice de nos professions de montagne - en particulier lors du voyage d'arrivée et de retour - nous contribuons au changement climatique et à la pollution de l'environnement. Nous nous engageons donc pour des sports de montagne respectueux du climat et de la nature. Nous montrons des possibilités de réduire l'empreinte écologique et nous soutenons des mesures en rapport avec le problème du "last mile" (point 8.2). Dans sa [charte](#), l'ASGM se fixe également pour objectif que ses membres exercent leurs activités professionnelles en respectant le plus possible l'environnement. L'enquête 2024 montre d'ailleurs que les membres utilisent davantage les transports publics pour leurs activités professionnelles. L'ASGM continuera à être proactive en matière de sensibilisation et d'éducation, d'autant plus que l'exercice de l'activité professionnelle est parfois fortement impacté par le changement climatique. Elle travaille davantage dans ce sens dans le cadre de la formation continue de ses membres.

Berne, le 7 février 2025